

*Initiatives ministérielles*

est tout ce qu'il y a de plus méprisable. Quand nous signons une convention il faut savoir la respecter; c'est pour cela que nous la signons. Cette institution tripartite des Nations Unies se préoccupait déjà des dangers de l'amiante au début des années 70.

Le Canada considérait un certain nombre des dispositions proposées du code de pratique des États-Unis traitant de cette question, comme de graves menaces pour notre industrie de l'amiante.

Il a alors entrepris une vaste offensive diplomatique dans les pays du tiers monde et du bloc oriental. La plupart des gouvernements ont promis que tous les délégués envoyés à Genève seraient en faveur de l'amiante. Ce n'est pas une incohérence, c'est une contradiction flagrante des principes que le Canada défend. En dépit des efforts déployés pour défaire la recommandation de l'Organisation internationale du travail, la convention a été adoptée à une faible majorité.

Il y a eu aussi un petit à-côté amusant. Le Canada qui, normalement, proteste contre l'amiante bleu d'Afrique du Sud, est venu à sa défense, disant qu'il ne devrait pas être là, parce qu'il est irremplaçable. Cette convention sur l'amiante visait à chercher à obtenir des substituts. Elle a été adoptée de justesse. Aussitôt après son adoption, le Canada, qui est un signataire, a commencé une campagne de désinformation pour en atténuer les effets. C'est un comportement honteux de la part d'un pays occidental bien développé qui est censé être responsable. Le Canada a délibérément passé outre à des directives précises de l'Organisation internationale du travail et préparé un effort de commercialisation très sophistiqué. Il a maintenant l'intention de compenser les pertes en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord par une augmentation des ventes dans les pays sous-développés du tiers monde.

C'est en contradiction flagrante avec les conventions internationales et totalement intolérable. Si nous signons ces conventions nous devons être capables de les respecter. Nous devons donner l'exemple et ne pas les considérer simplement comme une feuille de papier, mais bien comme une chose que l'on respecte.

Je dois dire que nous sommes en faveur de la signature de ces conventions. Les conventions sur la conduite sont des exemples importants et des gestes symboliques en temps de guerre. Du fait qu'on étend maintenant cela aux prisonniers de guerre dans les conflits civils, on reconnaît, dans ces conventions, que les guerres qui sont les

plus brutales ne sont pas nécessairement les conflits internationaux, mais bien les guerres civiles. Il faut également s'inquiéter des fronts de libération nationale, afin de s'assurer que les règles de la guerre sont respectées.

On me dit que les Américains hésitent pour cette raison à ratifier les protocoles dont nous parlons cet après-midi. Ils ne sont pas tout à fait disposés à respecter les prisonniers de guerre membres de mouvements de libération nationale et à reconnaître leur statut. L'adoption par la Chambre, cet après-midi, de ce projet de loi constituera un geste symbolique important qui montrera que le Canada est conscient de l'importance de se préoccuper du sort des prisonniers de guerre membres de fronts de libération nationale.

Je voudrais ensuite m'arrêter sur la question de la prévention des guerres. Nous avons certaines règles de conduite en cas de conflit, et il nous faut maintenant prévoir les ressources nécessaires pour prévenir les guerres, faire en sorte qu'elles deviennent une forme dépassée de règlement des différends. Nous pouvons y parvenir de plusieurs façons. Il faut tout d'abord améliorer les ressources des Nations Unies. Il s'agit d'un organisme international qui tente depuis toujours de jouer un rôle dans le maintien de la paix, dans le règlement des conflits et le reste, avec des ressources fort limitées.

Nous sommes témoins d'exemples où les Nations Unies peuvent être utiles, comme en Namibie, ce qui nous donne de bonnes raisons d'espérer que c'est là le type de rôle accru que cet organisme peut jouer.

Nous savons également que le Canada a décidé que ses troupes allaient jouer un rôle de maintien de la paix et d'observation en Amérique centrale. Il s'agit là une initiative qu'il faut applaudir. C'est là où nos ressources se trouvent. C'est un bon investissement puisqu'on investit dans la paix. Il ne suffit pas d'étendre le rôle des Nations Unies, il faut s'assurer également de parvenir à une distribution plus équitable des ressources du monde.

En tant que membre du sous-comité chargé de se pencher sur la dette internationale, je suis bien au courant du type de conflits qui découlent de la pauvreté. C'est là une question dont nous devons nous inquiéter, en tant que Canadiens. Cela nous concerne. Les conflits au Salvador, les conflits dont j'ai été témoin en Afrique et en Erythrée, nous touchent, car tous ces gens sont en guerre. Il n'y a pas que le terrible coût humain; cela nous menace tous, car la sécurité internationale est remise en cause dans ces conflits.